

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1846

24 juillet 2015

SOMMAIRE

Allianz Finance VII Luxembourg S.A.	88568	Lieber Racing Team S.à r.l.	88565
Altor I S. à r.l.	88569	Lion Investments S.A.	88565
Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l.	88567	Louis SCURI et Cie, S.à r.l.	88565
Beck et al. Services Luxembourg	88569	Lü Cha S.à r.l.	88566
Bell Equipment International S.A.	88568	Luxembourg Investment Company 61 S.à.r.l.	88565
Brayton S.A.	88602	Multi Opportunity Sicav	88596
Brook Rock Holdings	88568	N.G.C. Titrisation S.A.	88592
CDEL - Cie du Développement d'Eisch Luxem- bourg	88603	NPG Wealth Management S.à r.l.	88572
Club 1	88568	PayPal Payments Pte Holdings S.C.S.	88563
Comgest Asia	88570	Rehoss S.à r.l.	88592
Energy Ventures Investments SA	88569	Reinet Investments S.C.A.	88562
Eren Renewable Energy S.A.	88594	Savills IM European Commercial Fund FCP- FIS	88567
European Architectural Systems S.à r.l.	88596	Savills IM German Retail Fund FCP-SIF	88567
Fathuren Invest S. à r.l.	88569	Serra Holdings S.à r.l.	88604
FLG Holdings S.A.	88562	SF2I - Société Financière d'Investissement pour l'Industrie	88603
Generations Global Growth	88564	Strada Holding II S.à r.l.	88579
German Investment Holdco S.à r.l.	88607	Strada Holding S.à r.l.	88573
HI Holdings Rio S.à r.l.	88572	Talos Investment Fund	88587
HSH Global Aircraft I S.à r.l.	88564	Technetium Investment S.à.r.l.	88607
Indesit Company Luxembourg S.A.	88564	Tiber Investments S.à r.l.	88565
Jan De Nul Luxembourg S.A.	88573	UniInstitutional Global Covered Bonds	88567
Lazarus S.A.	88566	UniInstitutional Global Covered Bonds	88567
Lea Invest S.A.	88566	Usantar S.A.	88585
Leipzig Anlagegesellschaft A.G.	88566		
Lexfin S.A.	88566		
LFP Opportunity Loans	88565		

FLG Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.179.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 décembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme FLG HOLDINGS S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B124179 et dont le siège social sis à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau a été dénoncé en date du 23 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Maître Juliette MAYER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015080401/14.

(150092706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Reinet Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.576.

—
Shareholders are invited to attend the**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company in person or by proxy. As provided for in the Statutes of the Company, the Annual General Meeting will take place on: Tuesday, 25 August 2015 at 2:30 pm at Hotel Le Royal, 12, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

AGENDA**Business reports for the accounting year ended 31 March 2015**

1. To consider the report of the General Partner to the shareholders; the report of the Board of Overseers; and the reports by the Réviseur d'entreprises agréé of the Company in respect of the statutory financial statements of the Company and in respect of the consolidated financial statements for the accounting year ended 31 March 2015.

Financial statements

2. To approve the statutory financial statements of the Company for the accounting year ended 31 March 2015.

3. To approve the consolidated financial statements of the Company for the accounting year ended 31 March 2015.

Appropriations

4. At 31 March 2015, the retained earnings available for distribution amounted to € 915 475 652. The General Partner proposes that a cash dividend of € 0.157 per share be paid. This represents a total dividend of € 30 762 939. The General Partner proposes that the remaining available retained earnings of the Company at 31 March 2015 after payment of the dividend be carried forward to the following business year.

Discharge of the General Partner and Board of Overseers

5. To discharge the General Partner and all members of the Board of Overseers of the Company who have been in office during the accounting year ended 31 March 2015 for the proper performance of their duties.

Board of Overseers

6. To re-elect Mr D Falck, Dr P Kaul and Mr Y Prussen as members of the Board of Overseers for the year ending at the next Annual General Meeting.

7. To elect Mr J Li as a member of the Board of Overseers for the year ending at the next Annual General Meeting.

8. To fix the remuneration of each member of the Board of Overseers at € 50 000 per annum, such fees to be split equally between the Company and Reinet Fund S.C.A., F.I.S.

The statutory financial statements of the Company and the consolidated financial statements for the accounting year ended 31 March 2015, together with the reports of the Réviseur d'entreprises agréé, of the Board of Overseers and of the General Partner, the curriculum vitae of Mr J Li and any draft resolutions, are available at the registered office of the Company and on the Company's website: www.reinet.com.

The Annual General Meeting will be validly constituted to resolve on the matters raised in the agenda regardless of the number of shares represented at the meeting; resolutions to be considered at the meeting are approved by a simple majority of the votes cast. The meeting will be held in English.

Shareholders who together hold at least 5 per cent of the share capital may place items on the agenda of the meeting and submit draft resolutions for all the items on the agenda. Any such request must reach the Company no later than 3 August 2015.

Every shareholder who attends the meeting shall have the right to ask questions related to the items on the agenda of the Annual General Meeting.

Shareholders wishing to attend the meeting or who wish to appoint a proxy to represent them at the meeting must notify the Registrar, European Fund Administration S.A., 2 rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, no later than 18 August 2015. The Registrar will draw up a list of shareholders and proxy holders authorised to attend the meeting.

Registration forms to request admission to the meeting or to appoint a proxy to attend the meeting may be obtained from the Registrar or downloaded from the Company's website: www.reinet.com.

The meeting may be attended by all persons (or their proxy) who were shareholders of record of the Company at midnight on 11 August 2015 Luxembourg time.

Shareholders who hold their shares with a bank or other financial intermediary and who wish to attend the meeting in person or appoint a proxy must also instruct their bank or financial intermediary with whom the shares are on deposit to send a certificate (the "Shareholding Certificate") to European Fund Administration S.A. to be received no later than 18 August 2015 indicating clearly the precise identity of the shareholder and confirming the number of shares being held by the shareholder as at midnight on 11 August 2015 Luxembourg time.

Shareholders may appoint a proxy, who need not be a shareholder, as their representative at the meeting. Forms of proxy are provided on the registration forms for admission to the meeting. The signed proxy must be sent by mail, telefax or email to either the Company or European Fund Administration S.A. (register.bi@efa.eu). Shareholders and proxy holders should present suitable identification to the entrance control on the day of the meeting.

Proxy voting instructions may be given to the Chairman of the meeting; these must be received by the Company duly completed and signed by 18 August 2015. A Shareholding Certificate in respect of the shares must be provided to the Company or to European Fund Administration S.A. by that date by mail, telefax, or email (register.bi@efa.eu). Failure to provide the Shareholding Certificate will invalidate the proxy voting instructions. Unless proxies given to the Chairman of the meeting include explicit instructions as to the contrary, voting rights will be exercised in support of the proposals of the General Partner.

Registration forms for admission to the meeting and Shareholding Certificates must be delivered to European Fund Administration S.A. on 18 August 2015 at the latest. No admission cards will be issued after that day and shareholders or proxy holders not registered to attend the meeting will not be allowed to participate.

Reinet Investments Manager S.A.

General Partner

For and on behalf of

REINET INVESTMENTS S.C.A.

Référence de publication: 2015119805/74.

PayPal Payments Pte Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.185.

Extrait des résolutions prises en date du 26 mai 2015

En date du 26 mai 2015, les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Fiachre O'Neil de son mandat de gérant de la Société avec effet au 20 mai 2015; et

- de nommer Monsieur Sean Byrne, demeurant professionnellement au 22-24, boulevard royal, L-2449 Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 26 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Sean Byrne; et

- Monsieur Robert Caplehorn.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PayPal Payments Pte Holdings S.C.S.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015082643/20.

(150094864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 15.826.

Décision prise lors de la réunion du conseil d'administration du 26 mai 2015.

Le conseil décide transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C & T (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015081470/12.

(150093177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

HSH Global Aircraft I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081449/13.

(150093436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Generations Global Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.777.

Die Aktionäre der Generations Global Growth werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

eingeladen, die am 26. August 2015 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. März 2015 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2015 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien, gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Generations Global Growth (DZ PRIVAT-BANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015122645/755/29.

Louis SCURI et Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 8, Bourcheid.

R.C.S. Luxembourg B 27.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081541/9.

(150092802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

LFP Opportunity Loans, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 158.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080575/10.

(150092374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Lieber Racing Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 126, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 106.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015080577/10.

(150092498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Tiber Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Luxembourg Investment Company 61 S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015080567/11.

(150092517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Lion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 170.734.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 1^{er} juin 2015 que le siège social de la société a été transféré du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015081559/14.

(150093019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Leipzig Anlagegesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 44.954.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081555/9.

(150093138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Lea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.324.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015081553/10.

(150092982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Lexfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.497.

—
Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/06/2015.

Référence de publication: 2015081537/10.

(150093028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Lü Cha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 13, rue de Huy.

R.C.S. Luxembourg B 194.704.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015081566/12.

(150093830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Lazarus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.312.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015081551/13.

(150093756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Savills IM German Retail Fund FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné du 8 juillet 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juillet 2015

Savills Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015120612/9.

(150129160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Savills IM European Commercial Fund FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion coordonné du 9 Juillet 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 15 Juillet 2015

Savills IM European Commercial Fund FCP-FIS

Référence de publication: 2015120613/10.

(150129161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

UniInstitutional Global Covered Bonds, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 15. Juni 2015 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Juni 2015.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015089958/10.

(150102599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

UniInstitutional Global Covered Bonds, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 15. Juni 2015 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Juni 2015.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015089957/10.

(150102598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Apollo Asia (Lux) SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.783,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.405.

Par résolutions prises en date du 1^{er} janvier 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Michael Kidd, avec adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015082082/15.

(150094549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Brook Rock Holdings, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 71.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2015
Référence de publication: 2015081131/10.
(150093503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Les statuts coordonnés au 27 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015082076/11.
(150094261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Club 1, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 15. Juni 2015 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 15. Juni 2015
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Ran Schulz / Marco Gierl

Référence de publication: 2015102315/11.
(150111238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Bell Equipment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 16.748.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 mai 2015 que:
les administrateurs sortants:

- M. Gary William BELL, demeurant au 9, Waterways Estate, Meerensee, ZA-3900 Kwa Zulu Natal, Afrique du Sud, également Président;

- M. Robert Cameron CRAWFORD, demeurant au 7 Cock Lane, GB-CV93PY Norton-Juxta-Twycross, Royaume-Uni;

- M. Marc SCHURMANN, demeurant au 40, Dorfstrasse, D-40629 Dusseldorf, Allemagne;

- Mme Karen VAN HAGHT, demeurant au 3, Pipe Fish, Meerensee, ZA-3900 Kwa Zulu Natal, Afrique du Sud;

- M. Leon GOOSEN, demeurant au 2, Moonfish Rd, Meerensee, ZA-3900 Kwa zulu Natal, Afrique du sud;

- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDE, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

ainsi que le Commissaire aux comptes sortant, CRC Cabinet de Révision & Conseil S.A., avec siège social au 6, place des Eaux-Vives, CH-1211 Genève 3, Suisse,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015082135/22.
(150094441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Energy Ventures Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 158.004.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 627 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080366/9.

(150092436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Fatburen Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.988.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080387/10.

(150091829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

BeaS, Beck et al. Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saint Pierre-et-Paul.

R.C.S. Luxembourg B 179.684.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour: Beck et al. Services Luxembourg

En abrégé BeaS

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015081091/15.

(150092977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Altor I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 122.675,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.998.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor I S.à r.l. (la «société») du 1^{er} juin 2015

1. Acceptation de la résignation de Madame Dalia Bleyer, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet le 31 mai 2015.

2. Acceptation de la nomination de Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet le 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015081043/19.

(150093351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.621.

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de mai.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Comgest Asia (la «Société Absorbée»), une société anonyme, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 43.621), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 27 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 262 du 2 juin 1993. Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 17 mars 2014, publié au Mémorial numéro 1623 du 25 juin 2014.

L'Assemblée est ouverte au 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, à 14h00 (heure luxembourgeoise) sous la présidence de Madame Michèle Kemp, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président»),

qui nomme comme secrétaire Madame Camille Delacoute, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur William Simpson, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les actions étant toutes nominatives, la présente Assemblée a été convoquée conformément à une convocation adressée le 23 avril 2015 par lettre recommandée à chacun des actionnaires.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés par une procuration, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. La présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

I. Approbation de la fusion de la Société Absorbée avec COMGEST GROWTH ASIA (le «Compartiment Absorbant»), compartiment de COMGEST GROWTH PLC, société anonyme ayant le statut de société d'investissement à capital variable et structurée sous forme de fonds à compartiments multiples, constituée conformément au droit irlandais et enregistrée sous le numéro 323577 (la «Société Absorbante») (la présente opération étant dénommée la «Fusion»), après avoir pris connaissance des documents suivants:

- i. l'avis aux actionnaires de la Société Absorbée (l'«Avis de Fusion»);
- ii. un rapport du Conseil d'Administration et du conseil d'administration de la Société Absorbante expliquant et justifiant la proposition de Fusion (le «Projet Commun de Fusion»);
- iii. le rapport audité prescrit par Deloitte Audit S.à.r.l. (Luxembourg).

II. Fixation de la date du 4 juin 2015 comme date de prise d'effet de la Fusion, conformément aux indications détaillées figurant dans le Projet Commun de Fusion (la «Date de Prise d'Effet»).

III. Approbation du fait qu'à la Date de Prise d'Effet, l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée seront automatiquement transférés au Compartiment Absorbant.

IV. Approbation du fait qu'à la Date de Prise d'Effet, le Compartiment Absorbant émettra, en faveur des actionnaires nominatifs de la Société Absorbée, des actions nominatives du Compartiment Absorbant, conformément aux modalités stipulées dans l'Avis de Fusion, lequel a été envoyé aux actionnaires de la Société Absorbée, avec le présent avis, le 23 avril 2015.

V. Déclaration à l'effet que, du fait de la Fusion, après le transfert de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée au Compartiment Absorbant, la Société Absorbée sera liquidée en temps voulu et une demande sera déposée auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») en vue de la radiation de la Société Absorbée de la liste des OPCVM agréés par la CSSF.

VI. Sous réserve des termes des résolutions qui précèdent, et sauf stipulation contraire de celles-ci, proposition de conférer à deux membres du Conseil d'Administration le pouvoir:

- de prendre ou de veiller à ce que soit prise toute mesure et de signer ou faire signer les résolutions ci-dessus ainsi que tous autres accords, certificats, actes et documents, selon ce qui est jugé utile, et d'engager et de payer tous les frais et dépenses nécessaires ou utiles afin d'accomplir l'objet et l'intention des résolutions qui précèdent, la signature de deux

membres du Conseil d'Administration constituant à toutes fins utiles une preuve valable de l'approbation des termes des présentes par la Société Absorbée et en son nom;

- de signer tous les documents sociaux nécessaires aux fins des résolutions ci-dessus;
- de déléguer tout ou partie des pouvoirs (y compris les pouvoirs discrétionnaires) qui leur sont conférés en vertu des résolutions qui précèdent au moyen d'une ou de plusieurs procurations délivrées aux personnes et selon les modalités qu'ils pourront déterminer à leur entière discrétion, l'exercice de cette discrétion étant attestée de manière irréfutable par leur signature conjointe de cette (ces) procuration(s), au nom et pour le compte de la Société Absorbée.

VII. Examen de toute autre question dûment soumise à l'Assemblée.

IV. Suivant l'article 8 des statuts de la Société Absorbée, les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être adoptées par le vote affirmatif de la majorité simple des voix valablement exprimées à l'Assemblée sans condition de quorum particulière.

V. Qu'il apparaît de la liste de présence de la Société Absorbée que 2.322,93 (11,72 %) du capital émis est présent ou représenté.

VI. Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis l'Assemblée, après délibération, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée avec 100 % voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

décide d'approuver la Fusion après avoir pris connaissance de l'Avis de Fusion, du Projet Commun de Fusion, et du rapport audité prescrit par Deloitte Audit S.à.r.l. (Luxembourg).

Deuxième résolution

L'Assemblée avec 100 % voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de fixer le 4 juin 2015 comme Date de Prise d'Effet de la Fusion, telle que détaillée avec plus de précisions dans le Projet Commun de Fusion, et conformément à l'article 66 (4) de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

Troisième résolution

L'Assemblée avec 100 % voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

décide d'approuver qu'à la Date de Prise d'Effet, l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée seront automatiquement transférés au Compartiment Absorbant.

Quatrième résolution

L'Assemblée avec 100 % voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide

d'approuver qu'à la Date de Prise d'Effet, le Compartiment Absorbant émettra, en faveur des actionnaires nominatifs de la Société Absorbée, des actions nominatives du Compartiment Absorbant, conformément aux modalités stipulées dans l'Avis de Fusion.

Cinquième résolution

L'Assemblée avec 100 % voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide

de prendre note que, du fait de la Fusion, après le transfert de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée au Compartiment Absorbant, la Société Absorbée sera liquidée en date du 4 juin 2015 et une demande sera déposée auprès de la CSSF en vue de la radiation de la Société Absorbée de la liste des OPCVM agréés par la CSSF.

Les registres, livres et pièces comptables de la Société Absorbée seront conservés pendant une période de cinq années à l'ancien siège social de la Société Absorbée au L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Sixième résolution

L'Assemblée avec 100 % voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

décide, sous réserve des termes des résolutions qui précèdent et sauf stipulation contraire de celles-ci, de conférer à deux membres du conseil d'administration de la Société Absorbée (le «Conseil d'Administration») le pouvoir:

- de prendre ou de veiller à ce que soit prise toute mesure et de signer ou faire signer les résolutions ci-dessus ainsi que tous autres accords, certificats, actes et documents, selon ce qui est jugé utile, et d'engager et de payer tous les frais et dépenses nécessaires ou utiles afin d'accomplir l'objet et l'intention des résolutions qui précèdent, la signature de deux membres du Conseil d'Administration constituant à toutes fins utiles une preuve valable de l'approbation des termes des présentes par la Société Absorbée et en son nom;

- de signer tous les documents sociaux nécessaires aux fins des résolutions ci-dessus;

- de déléguer tout ou partie des pouvoirs (y compris les pouvoirs discrétionnaires) qui leur sont conférés en vertu des résolutions qui précèdent au moyen d'une ou de plusieurs procurations délivrées aux personnes et selon les modalités qu'ils

pourront déterminer à leur entière discrétion, l'exercice de cette discrétion étant attestée de manière irréfutable par leur signature conjointe de cette (ces) procuration(s), au nom et pour le compte de la Société Absorbée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée, tous connus du notaire instrumentant respectivement par, leur nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé son désir de signer le présent acte.

Signé: M. Kemp, C. Delacoute, W. Simpson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11606. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087067/124.

(150099250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

HI Holdings Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015081438/11.

(150093565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

NPG Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.727.450,40.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 3 juin 2015

En date du 3 juin 2015, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur David Morgan, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 21 avril 2015;
- de nommer Monsieur Peter Yordan, né le 6 septembre 1982 à Mexico (Mexique), ayant comme adresse professionnelle: 125 Old Broad Street, étage 24, Londres, EC2N 1AR, (Royaume-Uni) en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 21 avril 2015, et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Thierry Porté, gérant
- Monsieur Marc Stevens, gérant
- Monsieur Jean-Luc Jancel, gérant
- Monsieur Paul Wolff, gérant
- Monsieur Michel Wolter, gérant
- Monsieur Christopher L. Baker, gérant
- Monsieur Peter Yordan, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

NPG Wealth Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015112472/26.

(150120773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Jan De Nul Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 92.054.

—
EXTRAIT

Le 2 juin 2015 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle la résolution suivante a été prise:

-) le renouvellement avec effet immédiat du mandat du réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit SA, ayant son siège social à L-8308 Capellen, Pafebruch 89A, pour une période d'un an, pour l'exercice 2015, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015083360/17.

(150095973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Strada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.543.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE NINTH OF JULY.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INNOVA/5 L.P., a foreign limited partnership, registered as limited partnership in England under the number LP13239 and whose principal place of business is 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey Channel Islands,

here represented by Mrs Kim REISCH, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "Strada Holding S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each of the Shares confers a voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager and (1) B manager. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may sub delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the sole signature of one Category A Manager or one Category B Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided that such special agent acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All shares have been subscribed as follows:

INNOVA/5 L.P.	12,500 Shares
Total	12,500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at five. The shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Managers category A:

Mr. Christophe Davezac, born on 14th of February 1964, in Cahors (France), professionally residing at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Quentin de Neve de Roden born on 27th of May 1975, in Ixelles (Belgium), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Chafaï Baihat, born on 8th of June 1983 in Forbach (France) professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Managers category B:

Mrs Magdalena Pasecka, born on 9th February, 1978 in Bialystok (Poland), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland

Mr Andrzej Bartos, born on 15th October, 1971 in Miedzyrzec Podlaski, Poland, professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th Floor, 00-124 Warsaw, Poland.

The Company shall be bound by the sole signature of a manager A or a manager B.

2) The registered office is established in 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE NEUF JUILLET.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

INNOVA/5 L.P., société de droit anglais, ayant son siège social à 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey, Channel Islands, enregistrée auprès de «Companies House, UK» sous le numéro LP13239

ici représentée par Madame Kim REISCH, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Strada Holding S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque Part sociale Rachetable confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social. Les part sociales auront une valeur pari passu les unes avec les autres et assureront à leur propriétaire des droits égaux de distribution de dividendes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera octroyée par élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté par un autre gérant du Conseil de Gérance de la même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A et gérant B. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication similaire à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature d'un gérant A ou d'un Gérant B ou par la signature de tout mandataire spécialement désigné par le Conseil de Gérance, pourvu que ce dernier agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

INNOVA/5 L.P.	<u>12.500 Parts sociales</u>
Total	12.500 Parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de cinq. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Monsieur Christophe Davezac, Administrateur de Sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Monsieur Quentin de Neve de Roden, né le 27 mai 1975 à Ixelles (Belgium) et résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Monsieur Chafaï Baihat, né le 8 juin 1983 à Forbach (France) résident professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Gérants B:

- Madame Magdalena Pasecka, née le 9 février, 1978 à Bialystok (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

- Monsieur Andrzej Bartos, né le 15 octobre, 1971 à Miedzyrzec Podlaski (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

La Société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant A ou d'un gérant B.

2. Le siège social de la société est établi au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21935. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015121552/323.

(150131044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Strada Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.564.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE NINTH OF JULY.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INNOVA/5 L.P., a foreign limited partnership, registered as limited partnership in England under the number LP13239 and whose principal place of business is 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey Channel Islands,

here represented by Mrs Kim REISCH, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of “Strada Holding II S.à r.l.”

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each of the Shares confers a voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager and (1) B manager.. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may sub delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the sole signature of one Category A Manager or one Category B Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided that such special agent acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All shares have been subscribed as follows:

INNOVA/5 L.P.	12,500 Shares
Total	12,500 Shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at five. The shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Managers category A:

Mr. Christophe Davezac, born on 14th of February 1964, in Cahors (France), professionally residing at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Quentin de Neve de Roden born on 27th of May 1975, in Ixelles (Belgium), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Chafaï Baihat, born on 8th of June 1983 in Forbach (France) professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Managers category B:

Mrs Magdalena Pasecka, born on 9th February, 1978 in Bialystok (Poland), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland

Mr Andrzej Bartos, born on 15th October, 1971 in Miedzyrzec Podlaski, Poland, professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th Floor, 00-124 Warsaw, Poland

The Company shall be bound by the sole signature of a manager A or a manager B.

2) The registered office is established in 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE NEUF JUILLET.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

INNOVA/5 L.P., société de droit anglais, ayant son siège social à 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey, Channel Islands, enregistrée auprès de «Companies House, UK» sous le numéro LP13239

ici représentée par Madame Kim REISCH, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Strada Holding II S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque Part sociale Rachetable confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social. Les part sociales auront une valeur pari passu les unes avec les autres et assureront à leur propriétaire des droits égaux de distribution de dividendes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera octroyée par élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté par un autre gérant du Conseil de Gérance de la même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A et gérant B. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication similaire à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature d'un gérant A ou d'un Gérant B ou par la signature de tout mandataire spécialement désigné par le Conseil de Gérance, pourvu que ce dernier agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

INNOVA/5 L.P.	12.500 Parts sociales
Total	12.500 Parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de cinq. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Monsieur Christophe Davezac, Administrateur de Sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Quentin de Neve de Roden, né le 27 mai 1975 à Ixelles (Belgium) et résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Chafai Baihat, né le 8 juin 1983 à Forbach (France) résident professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Gérants B:

- Madame Magdalena Pasecka, née le 9 février, 1978 à Bialystok (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

- Monsieur Andrzej Bartos, né le 15 octobre, 1971 à Miedzyrzec Podlaski (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne.

La Société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant A ou d'un gérant B.

2. Le siège social de la société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015121551/323.

(150131470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Usantar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 27.284.

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de juillet,

par-devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie:

une assemblée générale extraordinaire des associés de USANTAR S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 352.550,- EUR (trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante Euros) représenté par 550 (cinq cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 641,- EUR (six cent quarante et un Euros) chacune, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.284 (la «Société»), constituée suivant un acte notarié en date du 30 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1988, numéro 88, page 4187.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 juillet 2006, numéro 1380, page 66216.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures et désigne comme Président Monsieur Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Sarah Lobo, master of commerce, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont montrés sur la liste de présence signée par les actionnaires ou leur mandataire, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte;

II. Il apparaît de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu la convocation et eu connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, conformément aux règles fixées par les statuts de la Société et la loi;

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social, du lieu de gestion effective et d'administration centrale de la Société du 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 52, boulevard Edouard Baudouin, 06600 ANTIBES, France;

2. Approbation de la situation comptable de la Société au 15 juin 2015;

3. Refonte subséquente des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec la loi française et approbation des nouveaux statuts;

4. Approbation de la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

5. Divers.

Après avoir dûment délibéré sur chaque point de cet ordre du jour, l'assemblée a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes qui sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver le transfert du siège social, le lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société du 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 52, boulevard Edouard Baudouin, 06160 ANTIBES, France, avec effet immédiat.

L'assemblée décide, à l'unanimité, que ce transfert est opéré avec tous les actifs et passifs de la Société, tous sans exception, sans dissolution ni liquidation préalable de la Société, qui continuera à exister sous la nationalité française.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires au 30 juin 2015 de la Société et décide que ces comptes doivent être considérés comme les comptes de clôture d'un point de vue luxembourgeois.

Une copie du bilan intérimaire (Annexe 1), après avoir été signée «ne varietur» par l'assemblée et le notaire instrumentant, fera partie du présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence du transfert du siège social, du lieu de gestion effective et d'administration centrale de la Société en France, l'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la loi française et décide d'approuver les Règlements relatives à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Une version des nouveaux statuts (Annexe 2) restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, lesquelles démissions seront effectives immédiatement après l'émission du certificat d'immatriculation délivré par le Registre du Commerce d'Antibes, conformément à la législation française:

- Monsieur Pierre Thielen, comme administrateur, ayant son adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Xavier Mangiullo, comme administrateur, ayant son adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Julien Nicaud, comme administrateur, ayant son adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; et de

- Madame Francesca Docchio, en tant que commissaire aux comptes, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée décide par la présente de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs à la date de l'émission du certificat d'immatriculation par le Registre du Commerce d'Antibes.

Cinquième résolution

S'agissant des formalités à effectuer en France, l'assemblée donne par ces présentes tous pouvoirs au Cabinet King & Spalding 12, cours Albert 1^{er} 75008 Paris et à SAB Formalités 3, boulevard Sébastopol 75001 Paris, pour agir ensemble ou séparément, aux fins d'effectuer toutes formalités prescrites par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur auprès du Greffe du Tribunal de commerce ou de toute autre administration.

L'assemblée décide que la Société sera enregistrée auprès du Registre du Commerce d'Antibes. Une confirmation officielle de cette immatriculation sera envoyée à l'attention du notaire instrumentant.

Sous réserve de l'exécution de toutes les résolutions ci-dessus et de l'enregistrement de la Société auprès du Registre du Commerce d'Antibes, la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sera mise en œuvre.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

L'assemblée est clôturée à 15.50 heures.

Dont acte, fait a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, S. Lobo, S. Bemtgen, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher, Actes Civils, le 15 juillet 2015. GAC/2015/6004. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120721/96.

(150129942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Talos Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 184.335.

In the year two thousand and fifteen on the eighteenth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Talos Investment Fund (the Company), a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B184335 and incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx dated 30 January 2014, published on 15 February 2014 in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) C-N° 420. The articles of association of the Company have not been amended since the Company's incorporation (the Articles).

The Meeting appoints Mrs. Nathalie SCHROEDER, employee, professionally residing in 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs. Salima FARTAS, employee, professionally residing in 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg as secretary and scrutineer of the Meeting (the Secretary and Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders present or the holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the holders of powers of attorney and the members of the Bureau, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

(A) All the shares are registered shares and notices for the present meeting have been sent to all the shareholders on June 9, 2015.

(B) It appears from the attendance list that 107,079 shares, out of 125,516.5125 shares in issue are present or duly represented at the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

(C) The agenda of the Meeting is as follows:

(1) Decision to acknowledge and accept the amendments made to the Memorandum (as defined in the Articles) in line with the amendments proposed to be made at the occasion of this Meeting.

(2) Decision to amend article 12.1 of the Articles, which will read as follows:

“The net asset value of each Class in each Sub-fund will be expressed in the reference currency as it is stipulated in the Memorandum in accordance with Luxembourg law on each valuation day as stipulated in the Memorandum (each a Valuation Day). For Sub-funds which do not have a daily Valuation Day, the external alternative investment fund manager

(the external AIFM), within the meaning of the Luxembourg act of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the 2013 Act) may, at its discretion, calculate an estimated net asset value on days which are not Valuation Days. The said estimated net asset value cannot be used for subscription, redemption or conversion purposes and will be calculated for information only. Furthermore, exceptionally and upon the decision of the Board or the external AIFM, the Fund may decide to calculate an exceptional net asset value for the specific purposes of subscription, redemption or conversion.”

(3) Decision to replace the word “Board” by “external AIFM or, as applicable, the relevant external valuer” in articles 12.2(a); 12.2(f)(i), (ii), (iii), (iv), (v) and (vi); 12.2(h); 12.2(i); and in the first sentence of article 12.2(g) of the Articles.

(4) Decision to replace the word “Board” by “external AIFM” in articles 12.2(b); 12.7(e) and (f) of the Articles.

(5) Decision to replace the word “Fund” by “external AIFM or, as applicable, external valuer” in article 12.3 of the Articles.

(6) Decision to amend article 12.6(e) of the Articles, which will read as follows:

“with respect to the protection of Investors in case of Net Asset Value calculation error, the Board intends to comply with the principles and rules set out in CSSF circular 02/77 of 27 November 2002, subject to what is specified in the Memorandum.”

(7) Decision to amend articles 13.1 and 13.1(a), which will read as follows:

“ **13.1.** The Fund and the external AIFM (as administrative agent of the Fund) may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund and/or the issue of the shares of such Sub-fund to subscribers and/or the redemption of the shares of such Sub-fund from its shareholders as well as conversions of shares of any Class in a Sub-fund:

(a) when disposal of the assets of the Fund attributable to such Sub-fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the shareholders and when for any reason the Board and the external AIFM (as administrative agent of the Fund) determine that such suspension is in the best interests of Investors;”

(8) Decision to amend article 13.1(f) of the Articles, which will read as follows:

“when for any reason and in its absolute discretion the Fund and the external AIFM (as administrative agent of the Fund) determine that such suspension is in the best interests of shareholders”.

(9) Decision to amend articles 13.2 and 13.3 of the Articles, which will read as follows:

“ **13.2.** Any such suspension will be notified by the Board or the external AIFM (as administrative agent of the Fund) in such manner as they may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Fund or the external AIFM (as administrative agent of the Fund) will notify shareholders requesting redemption or conversion of their shares of such suspension. Such suspension as to any Sub-fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-fund.

13.3. Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per share in the relevant Sub-fund, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Fund or the external AIFM (as administrative agent of the Fund) during the suspension period, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-fund, following the end of the period of suspension.”

(10) Decision to add an article 14.23 to the Articles, which will read as follows:

“The Board may at any time appoint officers or agents of the Fund as required for the affairs and management of the Fund, such as an external AIFM within the meaning of the 2013 Act or portfolio manager(s) of the Fund or a Sub-fund. The appointed officers or agents will be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Board.”

(11) Decision to amend article 17.3 of the Articles, which will read as follows:

“The Board, the external AIFM and any of their delegate(s), acting in the best interests of the Fund, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Fund or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.”

(12) Decision to amend article 26 of the Articles, which will read as follows:

“ **Art. 26. Depositary.**

26.1 The Fund will enter into a depositary bank agreement with a bank or savings institution which will satisfy the requirements of the 2007 Act and the 2013 Act (the Depositary) who will assume towards the Fund and its shareholders the responsibilities provided by the 2007 Act and the 2013 Act. The fees payable to the Depositary will be determined in the custodian bank agreement.

26.2 In the event of the Depositary desiring to retire, the Board or the external AIFM will within two months appoint another financial institution to act as depositary and upon doing so the directors will appoint such institution to be depositary in place of the retiring Depositary. The Board or the external AIFM will have power to terminate the appointment of the Depositary but will not remove the Depositary unless and until a successor depositary will have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

26.3 In case of investments by the Fund in countries where the law of the relevant country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements laid down in article 19.11 (d)(ii) of the 2013 Act, the Depositary can discharge itself of liability subject to the conditions set out in article 19.14 of the 2013 Act.”

(13) Decision to add an article 28 of the Articles, which will read as follows:

“ **Art. 28. Preferential treatment of shareholders.**

28.1 Any prospective or existing investor may be granted a preferential treatment, or a right to obtain a preferential treatment, resulting in a disadvantage to certain or all of the other investors (the Preferential Treatment) provided, however, that such Preferential Treatment does not result in an overall material disadvantage to other investors.

28.2 A Preferential Treatment may consist (i) in the diminution or removal of any applicable fees, (ii) in the partial or total reimbursement or rebate of certain fees, charges and/or expenses, (iii) in preferential terms applicable to any subscription, redemption, conversion or Transfer of shares (such as shorter or no prior notice, lower or no minimum amount requirements, lower or no gating, reduced or no side-pocketing, reduced or no preemption, tag-along or drag-along rights; the foregoing being illustrative and not exhaustive), (iv) in the possibility of avoiding investment in, or exposure to, certain assets, liabilities or counterparties, (v) in the access to, or increased transparency of, information related to certain aspects of a Sub-fund's portfolio or of the Fund's or its external AIFM's management or activities (whether past, present and/or future) in general, (vi) in preferential terms in relation to any distribution (whether of dividends, carried interests, liquidation proceeds or of any other amount that may be distributed by the Fund to investors), (vii) in certain preferential terms and rights (including veto) in relation to the appointment or removal of members of the Fund's or the external AIFM's governing bodies and/or internal committees, (viii) in the participation to the Fund's or its external AIFM's management or activities in general (including participation to their governing bodies and/or internal committees), (ix) in a right to veto, to postpone or to otherwise condition certain decisions or resolutions, (x) in increased or additional voting rights, (xi) in a "most favoured nation" (or similar) right, or (xii) in any other advantage or privilege that is not inconsistent with these Articles or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Board and/or the external AIFM.

28.3 A Preferential Treatment may be granted on the basis (i) of the size, nature, timing or any feature of the investment in, or of any commitment taken vis-à-vis, the Fund, (ii) of the type, category, nature, specificity or any feature of the investor or investors, (iii) of the involvement in, or participation to, the Fund's or its external AIFM's management or activities (whether past, present and/or future) in general, or (iv) of any other criteria, element or feature that is not inconsistent with these Articles or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Fund and/or its external AIFM.

28.4 A Preferential Treatment may take the form (i) of a contractual arrangement, (ii) of a side letter or (iii) of the creation of a specific category of shares or Class, or may take any other form or arrangement that is not inconsistent with these Articles or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Fund and/or its external AIFM.

28.5 Unless otherwise provided to the contrary or required by applicable laws or regulations, the existence or introduction of a Preferential Treatment or the fact that one or more investors have been granted a Preferential Treatment does not create a right in favour of any other prospective or existing investor to claim for its benefit such a Preferential Treatment, even if, in relation to this investor, all the criteria and features on which is based the relevant Preferential Treatment are met, and even if the situation and features of this investor are identical to any of the investors to whom this Preferential Treatment has been granted.

28.6 Whenever the external AIFM grants a Preferential Treatment to an investor, a description of that Preferential Treatment, the type of investors who obtain such Preferential Treatment and, where relevant, their legal or economic links with the Fund or the external AIFM, as well as any material change to this information, may be disclosed or made available to investors pursuant to such means decided by the external AIFM in accordance with applicable laws and regulations. It is being understood that availability or disclosure of any information regarding Preferential Treatment may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations.”

(14) Decision to renumber former article 28 of the Articles as article 29 of the Articles.

After deliberation, the Meeting passed the following resolution in accordance with the quorum and voting rules required by the Articles and the 1915 Act:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the amendments made to the Memorandum (as defined in the Articles) in line with the amendments proposed to be made at the occasion of this Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 12.1 of the Articles, which will read as follows:

“The net asset value of each Class in each Sub-fund will be expressed in the reference currency as it is stipulated in the Memorandum in accordance with Luxembourg law on each valuation day as stipulated in the Memorandum (each a Valuation Day). For Sub-funds which do not have a daily Valuation Day, the external alternative investment fund manager

(the external AIFM), within the meaning of the Luxembourg act of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the 2013 Act) may, at its discretion, calculate an estimated net asset value on days which are not Valuation Days. The said estimated net asset value cannot be used for subscription, redemption or conversion purposes and will be calculated for information only. Furthermore, exceptionally and upon the decision of the Board or the external AIFM, the Fund may decide to calculate an exceptional net asset value for the specific purposes of subscription, redemption or conversion.”

Third resolution

The Meeting resolves to replace the word “Board” by “external AIFM or, as applicable, the relevant external valuer” in articles 12.2(a); 12.2(f)(i), (ii), (iii), (iv), (v) and (vi); 12.2(h); 12.2(i); and in the first sentence of article 12.2(g) of the Articles.

Fourth resolution

The Meeting resolves to replace the word “Board” by “external AIFM” in articles 12.2(b); 12.7(e) and (f) of the Articles.

Fifth resolution

The Meeting resolves to replace the word “Fund” by “external AIFM or, as applicable, external valuer” in article 12.3 of the Articles.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 12.6(e) of the Articles, which will read as follows:

“with respect to the protection of Investors in case of Net Asset Value calculation error, the Board intends to comply with the principles and rules set out in CSSF circular 02/77 of 27 November 2002, subject to what is specified in the Memorandum.”

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend articles 13.1 and 13.1(a), which will read as follows:

“ **13.1.** The Fund and the external AIFM may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund and/or the issue of the shares of such Sub-fund to subscribers and/or the redemption of the shares of such Sub-fund from its shareholders as well as conversions of shares of any Class in a Sub-fund:

(a) when disposal of the assets of the Fund attributable to such Sub-fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the shareholders and when for any reason the Fund and the external AIFM determine that such suspension is in the best interests of Investors;”

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 13.1(f) of the Articles, which will read as follows:

“when for any reason and in its absolute discretion the Fund and the external AIFM determine that such suspension is in the best interests of shareholders”.

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend articles 13.2 and 13.3 of the Articles, which will read as follows:

“ **13.2.** Any such suspension will be notified by the Fund or the external AIFM in such manner as they may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Fund or the external AIFM will notify shareholders requesting redemption or conversion of their shares of such suspension. Such suspension as to any Sub-fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-fund.

13.3. Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per share in the relevant Sub-fund, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Fund or the external AIFM during the suspension period, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-fund, following the end of the period of suspension.”

Tenth resolution

The Meeting resolves to add an article 14.23 to the Articles, which will read as follows:

“The Board may at any time appoint officers or agents of the Fund as required for the affairs and management of the Fund, such as an external AIFM within the meaning of the 2013 Act or portfolio manager(s) of the Fund or a Sub-fund. The appointed officers or agents will be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Board.”

Eleventh resolution

The Meeting resolves to amend article 17.3 of the Articles, which will read as follows:

“The Board, the external AIFM and any of their delegate(s), acting in the best interests of the Fund, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Fund or of any Sub-fund be co-

managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.”

Twelfth resolution

The Meeting resolves to amend article 26 of the Articles, which will read as follows:

“ Art. 26. Depositary.

26.1 The Fund will enter into a depositary bank agreement with a bank or savings institution which will satisfy the requirements of the 2007 Act and the 2013 Act (the Depositary) who will assume towards the Fund and its shareholders the responsibilities provided by the 2007 Act and the 2013 Act. The fees payable to the Depositary will be determined in the custodian bank agreement.

26.2 In the event of the Depositary desiring to retire, the Board or the external AIFM will within two months appoint another financial institution to act as depositary and upon doing so the directors will appoint such institution to be depositary in place of the retiring Depositary. The Board or the external AIFM will have power to terminate the appointment of the Depositary but will not remove the Depositary unless and until a successor depositary will have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

26.3 In case of investments by the Fund in countries where the law of the relevant country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements laid down in article 19.11 (d)(ii) of the 2013 Act, the Depositary can discharge itself of liability subject to the conditions set out in article 19.14 of the 2013 Act.”

Thirteenth resolution

The Meeting resolves to add an article 28 of the Articles, which will read as follows:

“ Art. 28. Preferential treatment of shareholders.

28.1 Any prospective or existing investor may be granted a preferential treatment, or a right to obtain a preferential treatment, resulting in a disadvantage to certain or all of the other investors (the Preferential Treatment) provided, however, that such Preferential Treatment does not result in an overall material disadvantage to other investors.

28.2 A Preferential Treatment may consist (i) in the diminution or removal of any applicable fees, (ii) in the partial or total reimbursement or rebate of certain fees, charges and/or expenses, (iii) in preferential terms applicable to any subscription, redemption, conversion or Transfer of Shares (such as shorter or no prior notice, lower or no minimum amount requirements, lower or no gating, reduced or no side-pocketing, reduced or no pre-emption, tag-along or drag-along rights; the foregoing being illustrative and not exhaustive), (iv) in the possibility of avoiding investment in, or exposure to, certain assets, liabilities or counterparties, (v) in the access to, or increased transparency of, information related to certain aspects of a Sub-fund's portfolio or of the Fund's or its external AIFM's management or activities (whether past, present and/or future) in general, (vi) in preferential terms in relation to any distribution (whether of dividends, carried interests, liquidation proceeds or of any other amount that may be distributed by the Fund to investors), (vii) in certain preferential terms and rights (including veto) in relation to the appointment or removal of members of the Fund's or the external AIFM's governing bodies and/or internal committees, (viii) in the participation to the Fund's or its external AIFM's management or activities in general (including participation to their governing bodies and/or internal committees), (ix) in a right to veto, to postpone or to otherwise condition certain decisions or resolutions, (x) in increased or additional voting rights, (xi) in a "most favoured nation" (or similar) right, or (xii) in any other advantage or privilege that is not inconsistent with these Articles or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Board and/or the external AIFM.

28.3 A Preferential Treatment may be granted on the basis (i) of the size, nature, timing or any feature of the investment in, or of any commitment taken vis-à-vis, the Fund, (ii) of the type, category, nature, specificity or any feature of the investor or investors, (iii) of the involvement in, or participation to, the Fund's or its external AIFM's management or activities (whether past, present and/or future) in general, or (iv) of any other criteria, element or feature that is not inconsistent with these Articles or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Fund and/or its external AIFM.

28.4 A Preferential Treatment may take the form (i) of a contractual arrangement, (ii) of a side letter or (iii) of the creation of a specific category of shares or Class, or may take any other form or arrangement that is not inconsistent with these Articles or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Fund and/or its external AIFM.

28.5 Unless otherwise provided to the contrary or required by applicable laws or regulations, the existence or introduction of a Preferential Treatment or the fact that one or more investors have been granted a Preferential Treatment does not create a right in favour of any other prospective or existing investor to claim for its benefit such a Preferential Treatment, even if, in relation to this investor, all the criteria and features on which is based the relevant Preferential Treatment are met, and even if the situation and features of this investor are identical to any of the investors to whom this Preferential Treatment has been granted.

28.6 Whenever the external AIFM grants a Preferential Treatment to an investor, a description of that Preferential Treatment, the type of investors who obtain such Preferential Treatment and, where relevant, their legal or economic links with the Fund or the external AIFM, as well as any material change to this information, may be disclosed or made available to investors pursuant to such means decided by the external AIFM in accordance with applicable laws and regulations. It is being understood that availability or disclosure of any information regarding Preferential Treatment may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations.”

Fourteenth resolution

The Meeting resolves to renumber former article 28 of the Articles as article 29 of the Articles.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: N. SCHROEDER, S. FARTAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19639. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104385/284.

(150113290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Rehoss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 102.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015077295/12.

(150087133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

N.G.C. Titrison S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 114.525.

L'an deux mil quinze, le dix juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme N.G.C. TITRISATION S.A. avec siège social au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114525, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 956 du 16 mai 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Samia CHABANE, employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cyrielle SAVAËTE, employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alexandra MOURTON, employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 2.700.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.800.000,- représenté par 28.000 actions de valeur nominale de EUR 100,- chacune au montant de EUR 100.000,- représenté par 1.000 actions de valeur nominale de EUR 100,-chacune.

Réalisation de cette réduction par remboursement de EUR 2.700.000,-à l'associé unique de la Société et annulation de 27.000 actions existantes.

Pouvoirs au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement à l'associé unique, conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

3. Suppression dans les statuts des dispositions relatives au capital autorisé, l'autorisation étant échue et modification subséquente de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant, aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée à savoir 28.000 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-) représenté par vingt-huit mille (28.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, au montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Cette réduction de capital est réalisée par:

- remboursement d'un montant de deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000,-) à l'associé unique de la Société à savoir SOGELIFE S.A., avec siège social au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg section B numéro 55.612.

- par annulation de vingt-sept mille (27.000) actions nominatives numérotées 1 à 27.000.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des 27.000 actions et au remboursement audit associé unique, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution précédente et qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. «Le montant du capital souscrit est de EUR 100.000,-(cent mille euros), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer dans les statuts de la Société les dispositions relatives au capital autorisé, l'autorisation étant échue.

L'assemblée générale décide par conséquent de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Samia Chabane, Cyrielle Savaète, Alexandra Mourton, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 10 juillet 2015. 1LAC/2015/21706. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121413/85.

(150130763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Eren Renewable Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.599.

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Eren Renewable Energy S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 168.599 (la «Société»), et constituée sous la dénomination «SIIF ENR S.à r.l.» par acte du notaire soussigné, en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1461, du 12 juin 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 15 juillet 2015 en vertu d'un acte du notaire prénommé, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Alain ROBILLARD, membre du directoire, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn NEGLOT, employée privée, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie REHM, membre du directoire, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Il appert de la liste de présence établie par les membres du bureau que 220.000.000 d'actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société s'élevant à 220.000.000 EUR sont dûment présentes/représentées à la présente assemblée.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants, les membres du bureau et le notaire soussigné, pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les actionnaires, étant présents ou représentés, ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de 220.000.000 EUR (deux cent vingt millions d'euros) au montant de 229.000.000 EUR (deux cent vingt-neuf millions d'euros) par l'émission de 9.000.000 (neuf millions) de nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Pour autant que de besoin, renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

3. Souscription par NEW EREN S.A. des 9.000.000 (neuf millions) de nouvelles actions ainsi émises et libération intégrale par un apport en espèces.

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société

5. Divers

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après considération de ce qui précède, l'Actionnaire Unique s'étant constitué en assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première, Deuxième et troisième résolutions

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de 220.000.000 EUR (deux cent vingt millions d'euros) au montant de 229.000.000 EUR (deux cent vingt-neuf millions d'euros) par l'émission de 9.000.000 (neuf millions) de nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée a constaté que les 6 actionnaires minoritaires de la Société, ici représentés par Madame Nathalie REHM, précitée, en vertu de 6 procurations comme indiqué ci-avant ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

A la suite de quoi, l'actionnaire majoritaire de la Société, NEW EREN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 188143, ici représentée avant par Madame Nathalie REHM, précitée en vertu d'une procuration comme indiqué ci-avant, a souscrit 9.000.000 (neuf millions) de nouvelles actions et les a libérées par un apport en espèces d'un montant de 9.000.000 EUR (neuf millions d'euros).

Toutes les 9.000.000 (neuf millions) d'actions nouvelles sont libérées intégralement en espèces de sorte que le montant de 9.000.000 EUR (neuf millions d'euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Version française

“ 5.1. Le capital social souscrit et entièrement libéré de la Société est fixé à 229.000.000 EUR (deux cent vingt-neuf millions d'euros) représenté par 229.000.000 (deux cent vingt-neuf millions) d'actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune”.

Version anglaise

“ 5.1. The subscribed and fully paid share capital of the Company amounts to 229,000,000 EUR (two hundred and twenty-nine million Euro) represented by 229,000,000 (two hundred and twenty-nine million) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 4.500 (quatre mille cinq cents euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivie d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les comparants et membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Alain ROBILLARD, Marilyn NEGLOT, Nathalie REHM, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 16 juillet 2015. 1LAC/2015/22526. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120108/93.

(150129802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.631.

—
EXTRAIT

En date du 11 Mai 2015, le Conseil d'administration de la Société décide:

- D'acter la démission de Monsieur Pierre-Antoine BOULAT en tant que Membre du conseil d'administration, avec effet au 30 Avril 2015;

- De co-opter Monsieur Andrea Mario Giovanni FINCATO, né le 1^{er} Octobre 1963 à Milan, Italie, et ayant son adresse professionnelle au 2 Via Magatti, 6900 Lugano, Suisse, en tant que Membre du conseil d'administration, avec effet au 30 Avril 2015, et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Mandataire

Référence de publication: 2015082537/17.

(150094931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

European Architectural Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.557.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE NINTH OF JULY

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INNOVA/5 L.P., a foreign limited partnership, registered as limited partnership in England under the number LP13239 and whose principal place of business is 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey Channel Islands,

here represented by Mrs Kim REISCH, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "European Architectural Systems S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each of the Shares confers a voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager and (1) B manager.. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may sub delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the sole signature of one Category A Manager or one Category B Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided that such special agent acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All shares have been subscribed as follows:

INNOVA/5 L.P.	12,500 Shares
Total	12,500 Shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at five. The shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Managers category A:

Mr. Christophe Davezac, born on 14th of February 1964, in Cahors (France), professionally residing at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Quentin de Neve de Roden born on 27th of May 1975, in Ixelles (Belgium), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Chafaï Baihat, born on 8th of June 1983 in Forbach (France) professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Managers category B:

Mrs Magdalena Pasecka, born on 9th February, 1978 in Bialystok (Poland), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland

Mr. Krzysztof Krawczyk, born on 8th December, 1975 in Warsaw (Poland), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th Floor, 00-124 Warsaw, Poland.

The Company shall be bound by the sole signature of a manager A or a manager B.

2) The registered office is established in 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE SEPT JUILLET.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

INNOVA/5 L.P., société de droit anglais, ayant son siège social à 11-15, Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey, Channel Islands, enregistrée auprès de «Companies House, UK» sous le numéro LP13239

ici représentée par Madame Kim REISCH, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «European Architectural Systems S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque Part sociale Rachetable confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social. Les part sociales auront une valeur pari passu les unes avec les autres et assureront à leur propriétaire des droits égaux de distribution de dividendes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera octroyée par élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté par un autre gérant du Conseil de Gérance de la même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A et gérant B. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication similaire à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature d'un gérant A ou d'un Gérant B ou par la signature de tout mandataire spécialement désigné par le Conseil de Gérance, pourvu que ce dernier agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

INNOVA/5 L.P.	12.500 Parts sociales
Total	12.500 Parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de cinq. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Monsieur Christophe Davezac, Administrateur de Sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Monsieur Quentin de Neve de Roden, né le 27 mai 1975 à Ixelles (Belgium) et résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Monsieur Chafaï Baihat, né le 8 juin 1983 à Forbach (France) résident professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Gérants B:

- Madame Magdalena Pasecka, née le 9 février, 1978 à Bialystok (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

- Monsieur Krzysztof Krawczyk, né le 8 décembre, 1975 à Miedzyrzec Podlaski (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

La Société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant A ou d'un gérant B.

2. Le siège social de la société est établi au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015121073/323.

(150131354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Brayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.168.

—
EXTRAIT

- Il résulte du conseil d'administration (le «Conseil») tenu en date du 19 mai 2015 que:

* La nomination de Mr. Marco LAGONA, en tant que président du conseil d'administration.

- Il résulte de l'assemblée générale de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») tenue en date du 21 mai 2015 que:

* La démission de Mr. Tarcisio PICCO, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,

* La démission de Mr. Raffaele SAURWEIN, en tant qu'administrateur de la Société a été prise en compte à partir de la date de l'Assemblée,

* La nomination de Mr. Stéphane HEPINEUZE, né le 18 juillet 1977 à Dieppe (France), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2021,

* La nomination de Mr. Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Wareme (Belgique), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2021,

* Le renouvellement du mandat de CO.MO.I. Corporate Advisory Suisse Sagl en tant que commissaire aux comptes de la Société a été accepté, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2021.

Ainsi le nouveau conseil d'administration de la Société est constitué désormais de:

- Mr. Stéphane HEPINEUZE, administrateur;

- Mr. Eddy DOME, administrateur et

- Mr. Marco LAGONA, administrateur et président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

BRAYTON S.A.

Représentée par Mr. Marco LAGONA

Administrateur et président

Référence de publication: 2015077618/32.

(150089263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

CDEL - Cie du Développement d'Eisch Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 197.574.

SF2I - Société Financière d'Investissement pour l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 166.262.

—

PROJET DE FUSION

L'an deux mille quinze, le deux juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

1) Monsieur Emmanuel Lebeau, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, en qualité de représentant du conseil d'administration de CDEL - Cie du Développement d'Eisch Luxembourg, une société anonyme, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.574, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 27 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé, agissant en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 2 juillet 2015, dont une copie demeurera annexée aux présentes après avoir été signée par le comparant et le notaire soussigné.

2) Monsieur Olivier GRANBOULAN, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4A, Rue Henri Schnadt, en qualité de représentant du conseil d'administration de SF2I - SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT POUR L'INDUSTRIE, une société anonyme, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.262, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 598 du 7 mars 2012.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Monsieur Olivier GRANBOULAN, prénommé, agissant en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 2 juillet 2015, dont une copie demeurera annexée aux présentes après avoir été signée par le comparant et le notaire soussigné.

Lequel comparant, es qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion ci-après:

PROJET DE FUSION:

1) Les sociétés participant à la fusion:

CDEL - Cie du Développement d'Eisch Luxembourg, une société anonyme, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.574, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 27 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, comme société absorbante (ci-après la «Société Absorbante»),

et

SF2I - SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT POUR L'INDUSTRIE, une société anonyme, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.262, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 598 du 7 mars 2012, comme société absorbée (ci-après la «Société Absorbée»).

2) La Société Absorbante détient trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant la totalité (i.e. 100 %) du capital social de la Société Absorbée qui s'élève à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et conférant tous les droits de vote dans la Société Absorbée. Le capital social de la Société Absorbée est libéré à hauteur de cent pourcent (100%). Aucun autre titre donnant droit de vote n'a été émis par la Société Absorbée.

3) La Société Absorbante entend absorber la Société Absorbée par voie de fusion, par absorption conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "LSC").

4) La Société Absorbée ne compte ni d'actionnaires ayant des droits spéciaux, ni de porteurs de titres autres que des actions.

5) Sous réserve des droits des actionnaires de la Société Absorbante tel que décrit sub 10), la date à partir de laquelle la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée est considérée du point de vue juridique comme accomplie est fixée à un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

6) Les opérations de la Société Absorbée sont considérées tant du point de vue comptable que du point de vue fiscal comme accomplies pour compte de la Société Absorbante à la date du 1^{er} juillet 2015.

7) A partir de la date de prise d'effet de la fusion sur le plan juridique, tel que décrit sub 5), tous les droits et toutes les obligations de la Société Absorbée vis-à-vis de tiers seront pris en charge par la Société Absorbante.

8) Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs des sociétés qui fusionnent.

9) Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de ce projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, (1) a), b) et c) LSC et ils peuvent, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

10) Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante, disposant d'au moins cinq pour cent (5 %) du capital souscrit de la Société Absorbante, ont le droit de requérir, pendant le même délai que celui indiqué au point 9) ci-dessus, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

11) Nonobstant les droits des actionnaires de la Société Absorbante tels que décrits au point 10) ci-dessus, la fusion de la Société Absorbante et la Société Absorbée deviendra définitive entre parties un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et entraînera ipso jure les effets prévus à l'article 274 LSC, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

b) la Société Absorbée cesse d'exister;

c) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

12) Décharge sera accordée aux administrateurs de la Société Absorbée pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice en cours lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société Absorbante.

13) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

14) La Société Absorbante et la Société Absorbée entendent placer la fusion sous le régime de neutralité fiscale prévu à l'article 170 (2) LIR.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) LSC.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU, O. GRANBOULAN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 juillet 2015. 1LAC/2015/20707. Reçu douze uros €12,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119989/90.

(150129715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Serra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.530.

In the year two thousand and fifteen.

On the fifteenth of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redagne/Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of her prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

The company Serra Investment Holdings, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 188844, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands,

represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr Max MAYER pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Serra Holdings S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section

B number 129530, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 19, 2007, published in the Mémorial C 1758 of August 20, 2007, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 15, 2014, published in the Mémorial C 2095 of August 8, 2014,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is decreased to the extent of twenty five Euro (EUR 25.-) in order to reduce it from the amount of twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-) to the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by the cancellation of the sole class C share with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) held by the company, following its redemption in accordance with the company's articles of association.

Second resolution

As a consequence of such decrease of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 5.1.** The share capital of the company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into four hundred and ninety nine (499) Class A Shares, and one (1) Class B Share with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

Article 9.2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 9.2.** Redemptions effected under articles 9.3. to 9.6 shall be undertaken in accordance with the law and in the case of redemption and cancellation of classes of shares such redemption and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class B Shares). All redemptions shall be made on a pro rata basis in proportion to the respective numbers of shares of the relevant class held by each shareholder at the relevant time."

Fourth resolution

Article 26.2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 26.2.** The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class B Shares)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le quinze mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

La société Serra Investment Holdings, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 188844, avec siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Iles Caïmans, représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, prénommé, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Serra Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129530, constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C 1758 du 20 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 mai 2014, publié au Mémorial C 2095 du 8 août 2014,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est diminué à concurrence de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) pour le réduire de son montant de douze mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 12.525,-) au montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) par la suppression de l'unique part sociale de catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), détenue par la société suite à son rachat conformément aux statuts de la société.

Deuxième résolution

Suite à la réduction de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), divisé en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) Parts Sociales de Catégorie A, et une (1) Part Sociale de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée ".

Troisième résolution

L'article 9.2 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.2.** Les rachats effectués dans le cadre des articles 9.3 à 9.6 devront être réalisés en conformité avec la loi et dans le cas de rachat et d'annulation de catégories de parts sociales, ces rachats et annulations de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie B). Tous les rachats devront être réalisés, sur une base proportionnelle, en proportion du nombre respectif de parts sociales de la catégorie concernée détenues par chaque associé au moment concerné."

Quatrième résolution

L'article 26.2 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 26.2.** L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

- un montant égal à 0,60% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie A émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A au prorata des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,55% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie B émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B au prorata des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite

- le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. tout d'abord les Parts Sociales de Catégorie B)."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.500,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 mai 2015. Relation GAC/2015/4209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015079873/133.

(150090900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**German Investment Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Technetium Investment S.à.r.l.)**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.907.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
ON THE NINETEENTH OF THE MONTH OF MAY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B180.314, (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Flora Verrecchia, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15th May 2015 which proxy shall be registered together with the present deed,

being the Sole Shareholder of Technetium Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B194907 (the "Company"), incorporated on 9 February 2015 pursuant to a deed of Me Cosita Delvaux, the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 11 April 2015, number 976.

The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "German Investment Holdco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,550.-.

The undersigned notary, who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhersehenden Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN,
AM NEUNZEHNTEM TAGE DES MONATS MAI.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,
ist erschienen:

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 180.314 eingetragen, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Me Flora Verrecchia, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 15. Mai 2015, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden,

als Alleiniger Gesellschafter der Technetium Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, unter der Nummer B194907 (die „Gesellschaft“), gegründet am 9. Februar 2015 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita Delvaux, der unterzeichnenden Notar, veröffentlicht am 11. April 2015 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), Nummer 976.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "German Investment Holdco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 1.550,- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher englischen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. VERRECCHIA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015079961/100.

(150090823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.